



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Incendies

Question écrite n° 15039

Texte de la question

M Robert Mondargent attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les mesures à prendre concernant les incendies de forêt. La protection contre les incendies de forêt est une priorité non seulement sur les plans écologique et économique mais aussi pour la sécurité des hommes. Les appareils du groupement aérien sont dans leur très grande majorité bien usagés. Il convient donc de renouveler et de renforcer la flotte des bombardiers d'eau tant pour des raisons d'efficacité que d'économie de fonctionnement. D'autres pays européens sont aussi désireux de renouveler ou d'accroître leurs moyens aériens de lutte anti-incendies. Alors que les constructeurs américains (Macavia, Marsch Aviation), canadien (Canadair), italien, allemand (projet Aeritalia/Dornier) proposent des bombardiers d'eau (en production ou en projet), les entreprises françaises demeurent absentes. Il serait de l'intérêt national (emploi et balance commerciale) que des mesures soient prises par les pouvoirs publics pour que les entreprises françaises présentent des projets d'avions polyvalents - en complément aux hélicoptères spécialisés - à partir de deux possibilités existantes : l'adaptation du Transall ou de l'Atlantic. Ce programme réalisé dans un cadre européen permettrait à l'industrie française et européenne de se placer pour répondre aux besoins. Il lui demande de prendre toutes mesures permettant de répondre à ces besoins.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Etat intensifie les efforts qu'il consacre à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans le midi méditerranéen, le ministère de l'intérieur pour sa part y consacrant plus de 320 millions de francs. Une de ses préoccupations majeure réside dans l'amélioration des moyens de la flotte des bombardiers d'eau comportant deux catégories : d'une part, les Canadair, avions amphibies, d'autre part, les appareils terrestres : DC 6, Tracker S 2 F Fokker 27. Le programme actuel de modernisation de la flotte d'avions comporte le remplacement des DC 6 par la location, déjà réalisée, de deux Fokker 27 et par l'acquisition de deux autres, Fokker 27 ainsi que la remotorisation en turbopropulseurs de l'ensemble des Tracker. À terme, il est également envisagé de remplacer les Canadair. Le prototype de la version modernisée et dotée de turbines du CL 215 a commencé ses essais en juin dernier, et ne pourra être livré, au mieux, avant le début 1991. Cette modernisation ne doit pas être confondue avec l'étude lancée par le même constructeur d'un CL 215 T nouvelle génération. Il convient, de plus, de préciser que les besoins propres à la France sont insuffisants pour assurer seuls la construction d'un nouvel avion dans un marché très étroit. La France conduit donc des négociations avec d'autres utilisateurs. Enfin, dans le cadre du programme Eureka certains constructeurs proposent la réalisation d'un appareil amphibie européen dont une version pourrait être employée comme bombardier d'eau. Si, comme le propose l'honorable parlementaire, une des solutions consiste à adapter les appareils déjà existants dans le but d'en faire des avions bombardiers d'eau, il faut évoquer à ce sujet les difficultés de leur transformation. En effet, il convient de tenir compte à la fois de l'état et de la disponibilité des appareils sur le marché commercial, de la complexité de l'adaptation technique à effectuer et des possibilités réelles d'intervention sur feux en fonction des qualités de largage que tous les types de réservoir ne garantissent pas. Enfin, un effort particulier a été réalisé en faveur des hélicoptères. La dernière campagne a confirmé qu'étant donné leur souplesse d'emploi, ils constituent un moyen très efficace de lutte contre les feux de forêts. C'est pourquoi

l'évaluation d'une nouvelle version bombardier d'eau de l'hélicoptère Puma sera poursuivie par la sécurité civile et l'Aérospatiale au cours de la saison 1989. Compte tenu des bons résultats déjà obtenus l'an passé au cours d'une première campagne d'expérimentation et grâce à sa capacité d'emport de 2 400 litres, à sa capacité d'intervention, au nombre élevé de ses rotations par heure et à la précision de ses largages, cet appareil devrait dans l'avenir se montrer comme l'un des moyens les plus performants mis en œuvre pour lutter contre les feux de forêts.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15039

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2885